



2017/2257(INI)

9.4.2018

AMENDEMENTS

1 - 141

Projet de rapport

István Ujhelyi

sur l'Europe en mouvement: un programme pour l'avenir de la mobilité dans
l'Union européenne

(2017/2257(INI))

Amendement 1
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu l'accord de Paris, ratifié le 4 octobre 2016 par le Parlement européen et le Conseil [Texte adopté, P8_TA(2016)0363],*

Or. fi

Amendement 2
Dieter-Lebrecht Koch

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu sa résolution du 7 juillet 2015 sur la création d'un système de billetterie multimodale intégrée en Europe,*

Or. de

Amendement 3
Franck Proust

Proposition de résolution
Visa 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu le rapport de 2013 «CARS 2020: plan d'action pour une industrie automobile forte, compétitive et durable en Europe» ;*

Or. fr

Amendement 4
Olga Sehnalová

Proposition de résolution
Visa 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu la déclaration du 29 mars 2017 intitulée «Déclaration de La Valette sur l'amélioration de la sécurité routière»,*

Or. cs

Amendement 5
Tania González Peñas

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

Amendement

A. considérant que des changements structurels sont en cours dans le secteur des transports et que l'avenir des transports dans l'Union se trouve au croisement des principales priorités du cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, du *marché unique numérique et du plan d'investissement pour l'Europe*;

A. considérant que des changements structurels sont en cours dans le secteur des transports et que l'avenir des transports dans l'Union se trouve au croisement des principales priorités du cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, du *programme «Air pur pour l'Europe» et des orientations en matière de sécurité routière pour la période 2011-2020*;

Or. en

Amendement 6
Matthijs van Miltenburg, Pavel Telička

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que la décarbonation des transports et le recours aux technologies à faible taux d'émissions offrent des perspectives pour l'avenir de la mobilité et la croissance économique durable;

Or. en

Amendement 7
Tania González Peñas

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que l'économie collaborative transforme le secteur des transports dans le monde entier *et* que la valeur des transactions de l'économie collaborative dans ce secteur en Europe en 2015 a été estimée à 5,1 milliards d'euros, soit une augmentation de 77 % par rapport à l'année précédente, ce qui met en évidence l'importance du phénomène;

Amendement

B. considérant que l'économie collaborative *et du partage* transforme le secteur des transports dans le monde entier; que la valeur des transactions de l'économie collaborative dans ce secteur en Europe en 2015 a été estimée à 5,1 milliards d'euros, soit une augmentation de 77 % par rapport à l'année précédente, *les interactions non monétaires de l'économie du partage dépassant largement ces chiffres*, ce qui met en évidence l'importance du phénomène;

Or. en

Amendement 8
Andor Deli

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que, d'après les estimations, les secteurs du transport de passagers et du fret devraient connaître

*une croissance respectivement
d'environ 42 % et 60 % entre 2010
et 2050;*

Or. en

Amendement 9
Enrico Gasbarra

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que les nouveaux services de mobilité sont susceptibles d'améliorer considérablement les transports urbains et la situation environnementale en réduisant les embouteillages et les émissions et en proposant une solution de substitution aux véhicules privés individuels, et qu'ils peuvent amorcer une transition vers la multimodalité et le covoiturage, qui compléterait les modes de transport actifs et publics;

Amendement

C. considérant que les nouveaux services de mobilité **ont pour objectif et** sont susceptibles d'améliorer considérablement les transports urbains et la situation environnementale en réduisant les embouteillages et les émissions et en proposant une solution de substitution aux véhicules privés individuels, et qu'ils peuvent amorcer une transition vers la multimodalité et le covoiturage, **et donc des transports plus durables**, qui compléterait les modes de transport actifs et publics;

Or. it

Amendement 10
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

C bis. considérant que le secteur des transports joue un rôle important dans le fonctionnement de l'économie de l'Union, étant donné qu'il représente environ 4 % du produit intérieur brut de l'Europe des Vingt-huit et plus de 5 % des emplois de

Amendement

l'Union^{1 bis}, que les femmes représentent seulement 22 % de la main-d'œuvre du secteur et qu'un tiers du nombre total de travailleurs de ce même secteur sont âgés de plus de 50 ans;

^{1 bis} EU Transport in Figures — Statistical pocketbook 2015, Union européenne, 2015.

Or. es

Amendement 11
Dieter-Lebrecht Koch

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que les véhicules connectés et autonomes devraient accroître la sécurité et la sûreté des transports routiers, étant donné que l'erreur humaine est la principale cause des accidents de la route survenant en Europe;

Amendement

D. considérant que les véhicules connectés et autonomes devraient accroître *l'efficacité*, la sécurité et la sûreté des transports routiers, étant donné que l'erreur humaine est la principale cause des accidents de la route survenant en Europe;

Or. de

Amendement 12
Tania González Peñas

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

D bis. considérant que la proportion de blessures graves et de décès des usagers de la route les plus vulnérables, tels que les piétons, les cyclistes et les conducteurs de petits véhicules motorisés à deux roues, augmente de manière inquiétante;

Amendement

Amendement 13
Marie-Christine Arnautu

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que les transports constituent la principale source de pollution de l'air en zone urbaine et sont responsables de plus de 25 % des émissions de gaz à effet de serre dans l'Union, dont plus de 70 % sont imputables aux transports routiers, part qui est en constante augmentation;

Amendement

E. considérant que les transports constituent la principale source de pollution de l'air en zone urbaine et sont responsables de plus de 25 % des émissions de gaz à effet de serre dans l'Union, dont plus de 70 % sont imputables aux transports routiers, part qui est en constante augmentation, *notamment en raison de l'intensification des délocalisations, qui éloignent les producteurs des consommateurs et entraînent une multiplication des flux de poids lourds;*

Or. fr

Amendement 14
Tania González Peñas

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que, d'après des études et des estimations récentes, il existe un lien clair entre l'exposition à la pollution de l'air et l'augmentation des risques pour la santé publique, notamment vis-à-vis des maladies cardiovasculaires, telles que les accidents vasculaires cérébraux et les cardiopathies ischémiques, ainsi que des cancers; que

*les citoyens sont particulièrement exposés
à ces risques;*

Or. en

Amendement 15
István Ujhelyi

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*E bis. considérant qu'il était préconisé,
dans le livre blanc de 2011 sur les
transports, de transférer 30 % du fret
transitant par les principaux axes routiers
vers des modes de transport plus durables,
tels que le rail, d'ici 2030, et 50 %
d'ici 2050, tout en développant les
infrastructures écologiques appropriées;*

Or. en

Amendement 16
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*E bis. considérant que les polluants
atmosphériques provoquent des décès
prématurés et que, dans l'Europe des
Vingt-huit par exemple, le nombre annuel
de décès prématurés imputables aux
particules fines est évalué à 399 000, ceux
dus au dioxyde d'azote à 75 000 et ceux
causés par l'ozone à 13 600;*

Or. fi

Amendement 17
Olga Sehnalová

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant qu'en 2017, 25 500 personnes ont trouvé la mort sur les routes européennes et que 135 000 personnes ont été grièvement blessées dans des accidents routiers, et que les objectifs fixés à l'horizon 2020 et visant à diviser par deux le nombre de victimes de la route par rapport à 2010 ne seront pas atteints;

Or. cs

Amendement 18
Matthijs van Miltenburg

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que l'application des principes de «l'utilisateur-payeur» et du «pollueur-payeur» dans tous les modes de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien) contribuera à créer des conditions de concurrence équitables entre tous ces secteurs;

Or. en

Amendement 19
Tania González Peñas

Proposition de résolution
Considérant E ter (nouveau)

E ter. considérant que d'importants efforts, qui se traduisent entre autres par l'établissement d'objectifs ambitieux et de normes contraignantes, sont actuellement déployés dans le monde entier pour assurer la transition vers des transports plus accessibles, plus sûrs et plus équitables; et que l'Union européenne ne doit pas laisser passer sa chance d'être à la pointe de ces innovations sociales;

Or. en

Amendement 20

Jakop Dalunde, Karima Delli

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. salue la communication intitulée «L'Europe en mouvement — Programme pour une transition socialement équitable vers une mobilité propre, compétitive et connectée pour tous», dans laquelle la Commission admet que le secteur de la mobilité connaît de profonds bouleversements, et souligne que la révolution de la mobilité numérique devrait contribuer à rendre le secteur du transport routier plus intégré, plus durable, plus équitable et plus compétitif;

Amendement

1. salue la communication intitulée «L'Europe en mouvement — Programme pour une transition socialement équitable vers une mobilité propre, compétitive et connectée pour tous», dans laquelle la Commission admet que le secteur de la mobilité connaît de profonds bouleversements, et souligne que la révolution de la mobilité numérique devrait contribuer à rendre le secteur du transport routier plus intégré, plus durable, plus équitable et plus compétitif, ***et étroitement connecté à d'autres modes de transport plus durables;***

Or. en

Amendement 21

Matthijs van Miltenburg, Pavel Telička

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. salue la communication intitulée «L'Europe en mouvement — Programme pour une transition socialement équitable vers une mobilité propre, compétitive et connectée pour tous», dans laquelle la Commission admet que le secteur de la mobilité connaît de profonds bouleversements, et souligne que la révolution de la mobilité numérique devrait contribuer à rendre le secteur du transport routier plus intégré, plus durable, plus équitable et plus compétitif;

Amendement

1. salue la communication intitulée «L'Europe en mouvement — Programme pour une transition socialement équitable vers une mobilité propre, compétitive et connectée pour tous», dans laquelle la Commission admet que le secteur de la mobilité connaît de profonds bouleversements, et souligne que la révolution de la mobilité numérique devrait contribuer à rendre le secteur du transport routier **plus innovant**, plus intégré, plus durable, plus équitable et plus compétitif;

Or. en

Amendement 22 Maria Grapini

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. salue la communication intitulée «L'Europe en mouvement — Programme pour une transition socialement équitable vers une mobilité propre, compétitive et connectée pour tous», dans laquelle la Commission admet que le secteur de la mobilité connaît de profonds bouleversements, et souligne que la révolution de la mobilité numérique devrait contribuer à rendre le secteur du transport routier plus intégré, plus durable, plus équitable **et** plus compétitif;

Amendement

1. salue la communication intitulée «L'Europe en mouvement — Programme pour une transition socialement équitable vers une mobilité propre, compétitive et connectée pour tous», dans laquelle la Commission admet que le secteur de la mobilité connaît de profonds bouleversements, et souligne que la révolution de la mobilité numérique devrait contribuer à rendre le secteur du transport routier plus intégré, plus durable, plus équitable, plus compétitif **et plus propre**;

Or. ro

Amendement 23 Dieter-Lebrecht Koch

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. salue la communication intitulée «L'Europe en mouvement — Programme pour une transition socialement équitable vers une mobilité propre, compétitive et connectée pour tous», dans laquelle la Commission admet que le secteur de la mobilité connaît de profonds bouleversements, et souligne que la révolution de la mobilité numérique devrait contribuer à rendre le secteur du transport routier plus intégré, plus durable, plus équitable et plus compétitif;

Amendement

1. salue la communication intitulée «L'Europe en mouvement — Programme pour une transition socialement équitable vers une mobilité propre, compétitive et connectée pour tous», dans laquelle la Commission admet que le secteur de la mobilité connaît de profonds bouleversements, et souligne que la révolution de la mobilité numérique devrait contribuer à rendre le secteur du transport routier **plus sûr**, plus intégré, plus durable, plus équitable et plus compétitif;

Or. de

Amendement 24
Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. salue la communication intitulée «L'Europe en mouvement — Programme pour une transition socialement équitable vers une mobilité propre, compétitive et connectée pour tous», dans laquelle la Commission admet que le secteur de la mobilité connaît de profonds bouleversements, et souligne que la révolution de la mobilité numérique devrait contribuer à rendre le secteur du transport routier plus intégré, plus durable, plus équitable **et** plus compétitif;

Amendement

1. salue la communication intitulée «L'Europe en mouvement — Programme pour une transition socialement équitable vers une mobilité propre, compétitive et connectée pour tous», dans laquelle la Commission admet que le secteur de la mobilité connaît de profonds bouleversements, et souligne que la révolution de la mobilité numérique devrait contribuer à rendre le secteur du transport routier plus intégré, plus durable, plus équitable, plus compétitif **et plus sûr**;

Or. es

Amendement 25
Nicola Caputo, István Ujhelyi

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. souligne que le secteur de la mobilité dans l'Union doit exploiter les possibilités offertes par les technologies numériques; estime que les nouveaux modèles économiques qui donnent naissance à des services de mobilité innovants devraient être encouragés, y compris les nouvelles plateformes en ligne pour les opérations de fret ou pour le covoiturage et le partage de voiture ou de vélo, ou les applications pour smartphone affichant des données en temps réel sur les conditions de circulation;

Or. en

Amendement 26
Jakop Dalunde, Karima Delli

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. encourage la Commission et les États membres à proposer et à appliquer des mesures concernant les systèmes de transport intelligents coopératifs (STI-C) qui soient cohérentes avec les objectifs et les initiatives annoncés dans le livre blanc de 2011 sur les transports et dans l'accord de Paris signé en décembre 2015;

Or. en

Amendement 27

Andor Deli

**Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. souligne que le secteur automobile de l'Union emploie 8 millions de personnes et représente 4 % de la valeur ajoutée brute de l'Union, ce qui génère un excédent commercial de 120 milliards d'euros;

Or. en

**Amendement 28
Inés Ayala Sender**

**Proposition de résolution
Paragraphe 2**

Proposition de résolution

Amendement

2. met en évidence que les changements dans l'industrie automobile liés à la numérisation appelleront de nouvelles connaissances et de nouvelles méthodes de travail; insiste sur le fait que la production de véhicules propres, connectés et automatisés aura une incidence sur l'industrie et exigera de nouvelles compétences, telles que celles requises pour l'assemblage de moteurs électriques ou la fabrication de batteries, d'équipements informatiques et de capteurs de deuxième génération;

2. met en évidence que les changements dans l'industrie automobile liés à la numérisation appelleront de nouvelles connaissances et de nouvelles méthodes de travail; ***souligne que ces changements devraient ouvrir de nouvelles perspectives permettant de rendre le secteur des transports plus attrayant et de mettre un terme à la pénurie de main-d'œuvre caractéristique du secteur; demande à la Commission d'élaborer une stratégie à l'échelle de l'Union qui tienne compte des nouveaux débouchés que la numérisation apportera au monde du travail et qui rassemble les bonnes pratiques des États membres, dans l'objectif final de favoriser la création d'emplois dans le secteur des transports;*** insiste sur le fait que la production de véhicules propres, connectés et automatisés aura une incidence sur l'industrie et exigera de nouvelles compétences, telles

que celles requises pour l'assemblage de moteurs électriques ou la fabrication de batteries, d'équipements informatiques et de capteurs de deuxième génération;
demande à la Commission et aux États membres de veiller à ce que la formation et le développement continus des compétences des transporteurs de l'Union soient adaptés à ces nouveaux défis et en adéquation avec ceux-ci;

Or. es

Amendement 29
István Ujhelyi

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. met en évidence que les changements dans l'industrie automobile liés à la numérisation appelleront de nouvelles connaissances et de nouvelles méthodes de travail; insiste sur le fait que la production de véhicules propres, connectés et automatisés aura une incidence sur l'industrie et exigera de nouvelles compétences, telles que celles requises pour l'assemblage de moteurs électriques ou la fabrication de batteries, d'équipements informatiques et de capteurs de deuxième génération;

Amendement

2. met en évidence que les changements dans l'industrie automobile liés à la numérisation appelleront de nouvelles connaissances et de nouvelles méthodes de travail; insiste sur le fait que la production de véhicules propres, connectés et automatisés aura une incidence sur l'industrie, **le développement, la maintenance et les services** et exigera de nouvelles compétences, telles que celles requises pour l'assemblage de moteurs électriques ou la fabrication de batteries, d'équipements informatiques et de capteurs de deuxième génération;

Or. en

Amendement 30
Nicola Caputo

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. met en évidence que les changements dans l'industrie automobile liés à la numérisation appelleront de nouvelles connaissances et de nouvelles méthodes de travail; insiste sur le fait que la production de véhicules propres, connectés et automatisés aura une incidence sur l'industrie et exigera de nouvelles compétences, telles que celles requises pour l'assemblage de moteurs électriques ou la fabrication de batteries, d'équipements informatiques et de capteurs de deuxième génération;

Amendement

2. met en évidence que les changements dans l'industrie automobile liés à la numérisation, **à l'automatisation ou à la fabrication de voitures plus propres** appelleront de nouvelles connaissances et de nouvelles méthodes de travail; insiste sur le fait que la production de véhicules propres, connectés et automatisés aura une incidence sur l'industrie et exigera de nouvelles compétences, telles que celles requises pour l'assemblage de moteurs électriques ou la fabrication de batteries, d'équipements informatiques et de capteurs de deuxième génération;

Or. en

Amendement 31

Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. met en évidence que les changements dans l'industrie automobile liés à la numérisation appelleront de nouvelles connaissances et de nouvelles méthodes de travail; insiste sur le fait que la production de véhicules propres, connectés et automatisés aura une incidence sur l'industrie et exigera de nouvelles compétences, telles que celles requises pour l'assemblage de moteurs électriques ou la fabrication de batteries, d'équipements informatiques et de capteurs de deuxième génération;

Amendement

2. met en évidence que les changements dans l'industrie automobile liés à la numérisation appelleront de nouvelles connaissances et de nouvelles méthodes de travail; insiste sur le fait que la production de véhicules **plus** propres, connectés et automatisés aura une incidence sur l'industrie et exigera de nouvelles compétences, telles que celles requises pour l'assemblage de moteurs électriques ou la fabrication de batteries, d'équipements informatiques et de capteurs de deuxième génération;

Or. es

Amendement 32
Jakop Dalunde, Karima Delli

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. met en évidence que les changements dans l'industrie automobile liés à la numérisation appelleront de nouvelles connaissances et de nouvelles méthodes de travail; insiste sur le fait que la production de véhicules propres, connectés et automatisés aura une incidence sur l'industrie et exigera de nouvelles compétences, telles que celles requises pour l'assemblage de moteurs électriques ou la fabrication de batteries, d'équipements informatiques et de capteurs de deuxième génération;

Amendement

2. met en évidence que les changements dans l'industrie automobile liés à la numérisation appelleront de nouvelles connaissances et de nouvelles méthodes de travail; insiste sur le fait que la production de véhicules propres, connectés et automatisés aura une incidence sur l'industrie et exigera de nouvelles compétences, telles que celles requises pour l'assemblage de moteurs électriques ou la fabrication de batteries, d'équipements informatiques et de capteurs de deuxième génération, ***ainsi qu'une transition vers l'élaboration de concepts favorisant des services de mobilité partagée;***

Or. en

Amendement 33
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. souligne que le programme pour l'avenir des transports doit viser en priorité l'égalité des chances entre les femmes et les hommes; met en lumière que le secteur des transports est en grande partie dominé par les hommes, qui représentent un tiers de la main-d'œuvre, et qu'il est nécessaire de favoriser l'équilibre des genres; salue le lancement de l'initiative intitulée «Les femmes et les transports — Plateforme pour le

changement», destinée à favoriser l'emploi des femmes et l'égalité des chances dans le secteur des transports; prie la Commission et les États membres de coopérer avec cette plateforme pour que la création d'emplois destinés aux femmes aille de pair avec la numérisation du secteur;

Or. es

Amendement 34
Nicola Caputo, István Ujhelyi

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. souligne que l'industrie a déjà beaucoup de mal à recruter du personnel disposant des compétences adéquates, étant donné que la production de véhicules propres requiert des employés en place qu'ils acquièrent de nouvelles compétences, notamment en matière d'assemblage de groupes motopropulseurs électriques (y compris les batteries et les piles à combustible) et que, si le nombre de postes d'ingénieur devait continuer d'augmenter, les compétences informatiques sont désormais un critère obligatoire pour les entreprises;

Or. en

Amendement 35
Jakop Dalunde, Karima Delli

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

Amendement

3. fait remarquer que la révolution numérique restructurera la chaîne de valeur, les priorités d'investissement et les choix technologiques du secteur automobile, ce qui aura des conséquences sur la compétitivité de celui-ci à l'échelle internationale;

3. fait remarquer que la révolution numérique restructurera la chaîne de valeur, les priorités d'investissement et les choix technologiques du secteur automobile, **qui doivent être transparents, cohérents et conformes aux normes juridiques**, ce qui aura des conséquences sur la compétitivité de celui-ci à l'échelle internationale;

Or. en

Amendement 36
Maria Grapini

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. fait remarquer que la révolution numérique restructurera la chaîne de valeur, les priorités d'investissement et les choix technologiques du secteur automobile, ce qui aura des conséquences sur la compétitivité de celui-ci à l'échelle internationale;

Amendement

3. fait remarquer que la révolution numérique restructurera la chaîne de valeur, les priorités **de recherche et** d'investissement et les choix technologiques du secteur automobile, ce qui aura des conséquences sur la compétitivité de celui-ci à l'échelle internationale;

Or. ro

Amendement 37
Matthijs van Miltenburg, Pavel Telička

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. fait remarquer que la révolution numérique restructurera la chaîne de valeur, les priorités d'investissement et les **choix** technologiques du secteur automobile, ce qui aura des conséquences

Amendement

3. fait remarquer que la révolution numérique restructurera la chaîne de valeur, les priorités d'investissement et les **perspectives** technologiques du secteur automobile, ce qui aura des conséquences

sur la compétitivité de celui-ci à l'échelle internationale;

sur la compétitivité de celui-ci à l'échelle internationale;

Or. en

Amendement 38
Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. rappelle que la conduite de véhicules automatisés **peut avoir** une incidence considérable sur la main-d'œuvre du secteur des transports et **suppose une requalification** dans le cas des professions concernées, **notamment celle des chauffeurs routiers**, et invite les États membres à prendre des mesures adaptées pour anticiper cette évolution du marché du travail;

Amendement

4. rappelle que la conduite de véhicules automatisés **a** une incidence considérable sur la main-d'œuvre du secteur des transports et **nécessite de nouvelles qualifications** dans le cas des professions concernées, et invite les États membres à prendre des mesures adaptées pour anticiper cette évolution du marché du travail;

Or. es

Amendement 39
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. rappelle que la conduite de véhicules automatisés peut avoir une incidence considérable sur la main-d'œuvre du secteur des transports et suppose une requalification dans le cas des professions concernées, notamment celle des chauffeurs routiers, et invite les États membres à prendre des mesures adaptées pour anticiper cette évolution du marché du travail;

Amendement

4. rappelle que la conduite de véhicules automatisés peut avoir une incidence considérable sur la main-d'œuvre du secteur des transports et suppose une requalification dans le cas des professions concernées, notamment celle des chauffeurs routiers, et invite les États membres à prendre des mesures adaptées pour anticiper cette évolution du marché du travail; **demande à la Commission de faire**

figurer en tête des priorités, dans la nouvelle stratégie de l'Union, une transition équitable pour les employés dont le poste devient obsolète à cause de la numérisation du secteur des transports;

Or. es

Amendement 40
Matthijs van Miltenburg, Pavel Telička

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. souligne qu'à terme, la conduite automatisée remettra en question l'interprétation de la législation de l'Union en vigueur sur les périodes de conduite et de repos; invite la Commission à vérifier en permanence si de nouvelles mesures législatives sont nécessaires;

Or. en

Amendement 41
Dieter-Lebrecht Koch

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. attire l'attention sur les effets positifs de la numérisation dans les transports, tels que, par exemple, l'introduction d'un tachygraphe numérique, qui permet un contrôle plus efficace du respect des temps de conduite et de repos ainsi que la réglementation du cabotage et, de ce fait, crée de meilleures

conditions pour les conducteurs professionnels;

Or. de

Amendement 42
Nicola Caputo, István Ujhelyi

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. constate qu'il est indispensable d'anticiper cette évolution et de l'accompagner par un renforcement du dialogue social ainsi que par des mécanismes de soutien afin d'aider les intéressés à exploiter au mieux les nouvelles possibilités qui se présentent;

Or. en

Amendement 43
Nicola Caputo

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 ter. constate que la conduite automatisée pourrait également nécessiter une reconversion professionnelle à moyen terme et à long terme; estime que cette reconversion concernera principalement les professions requérant un faible niveau de qualification, telles que la profession de chauffeur routier; souligne qu'à l'avenir, les chauffeurs routiers pourraient, entre autres, devoir s'acquitter de tâches administratives supplémentaires et gérer des convois automatisés de plusieurs camions; fait

remarquer que les fonds alloués au titre du programme COSME pour soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) peuvent contribuer à préparer les chauffeurs routiers à la conduite automatisée et connectée qui marquera l'avenir de la profession;

Or. en

Amendement 44
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. se félicite de la nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe adoptée par la Commission et d'autres initiatives, telles que le plan de coopération sectorielle en matière de compétences et la coalition en faveur des compétences et des emplois numériques, qui encouragent les organisations syndicales, les instituts de formation et les acteurs du secteur privé à coopérer pour détecter et pallier les inadéquations entre les compétences disponibles et les besoins du marché;

Amendement

5. se félicite de la nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe adoptée par la Commission et d'autres initiatives, telles que le plan de coopération sectorielle en matière de compétences et la coalition en faveur des compétences et des emplois numériques, qui encouragent les organisations syndicales, les instituts de formation et les acteurs du secteur privé à coopérer pour *anticiper*, détecter et pallier les inadéquations entre les compétences disponibles et les besoins du marché;

Or. es

Amendement 45
Nicola Caputo, István Ujhelyi

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. salue le fait que l'automobile est l'un des six secteurs pilotes financés par

Or. en

Amendement 46
Nicola Caputo, István Ujhelyi

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. estime qu'à partir des résultats du projet SKILLFUL, il sera possible d'évaluer l'adéquation des critères de formation et de qualification existants pour les chauffeurs routiers, notamment à la lumière des nouvelles professions et compétences;

Or. en

Amendement 47
Jakop Dalunde, Karima Delli

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

Amendement

7. invite les États membres à ne pas se contenter de réagir à des difficultés spécifiques, mais à anticiper leur réponse en matière de numérisation, à prendre des décisions exhaustives et stratégiques visant à optimiser les bénéfices potentiels et à œuvrer en faveur d'un consensus sur une approche européennes des enjeux clés;

7. invite les États membres à ne pas se contenter de réagir à des difficultés spécifiques, mais à anticiper leur réponse en matière de numérisation, à prendre des décisions exhaustives et stratégiques ***sur la base de la neutralité technologique***, visant à optimiser les bénéfices potentiels et à œuvrer en faveur d'un consensus sur une approche européennes des enjeux clés;

Or. en

Amendement 48
Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. souligne que la numérisation contribuera à réduire la charge administrative et à simplifier les procédures pour les autorités et les entreprises et, parallèlement, facilitera le contrôle du respect de la législation et la création de conditions équitables pour tous les opérateurs de transport;

Or. es

Amendement 49
Tania González Peñas

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. insiste sur le rôle fondamental que les utilisateurs et les consommateurs peuvent jouer dans la transition du secteur des transports, et invite la Commission et les États membres à accroître la transparence et la disponibilité des données utiles pour le grand public, afin de mieux sensibiliser l'opinion et d'aider les consommateurs à faire des choix éclairés;

Or. en

Amendement 50
Tania González Peñas

Proposition de résolution

Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 ter. rappelle aux États membres que toutes les mesures d'incitation économique déployées dans le secteur des transports doivent viser à accélérer et à faciliter la transition vers des transports plus propres, plus sûrs et accessibles à tous, et que toute mesure d'incitation existante qui serait contraire à cet objectif doit être rapidement et progressivement abandonnée;

Or. en

Amendement 51

Matthijs van Miltenburg, Pavel Telička

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

Amendement

8. met l'accent sur le fait que l'Europe est l'un des principaux moteurs mondiaux de la production et des opérations de transports, et souligne qu'il est vital que le secteur européen des transports continue de se développer, d'investir et de se renouveler de manière durable, afin de conserver sa position de locomotive technologique;

8. met l'accent sur le fait que l'Europe est l'un des principaux moteurs mondiaux de la production et des opérations de transports, et souligne qu'il est vital que le secteur européen des transports continue de se développer, d'investir et de se renouveler de manière durable, afin de conserver sa position de locomotive technologique **et sa compétitivité**;

Or. en

Amendement 52

Isabella De Monte

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

Amendement

8. met l'accent sur le fait que l'Europe est l'un des principaux moteurs mondiaux de la production et des opérations de transports, et souligne qu'il est vital que le secteur européen des transports continue de se développer, d'investir et de se renouveler de manière durable, afin de conserver sa position de locomotive technologique;

8. met l'accent sur le fait que l'Europe est l'un des principaux moteurs mondiaux de la production et des opérations de transports, et souligne qu'il est vital que le secteur européen des transports continue de se développer, d'investir, *d'innover* et de se renouveler de manière durable, afin de conserver sa position de locomotive technologique;

Or. it

Amendement 53
Dieter-Lebrecht Koch

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. rappelle l'objectif essentiel de la création d'un espace européen unique des transports sans barrière, au sein duquel chaque mode de transport trouve sa place dans le cadre d'une co-modalité efficace et où l'interaction entre chacun d'entre eux est renforcée, et invite dès lors les États membres à créer des conditions adéquates fondées sur des incitations visant à permettre d'augmenter l'efficacité des modes de transport et à surmonter les obstacles existants, tels qu'une charge administrative non nécessaire;

Or. de

Amendement 54
Maria Grapini

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

8 bis. *souligne que si l'Europe veut être un fer de lance mondial dans le domaine, aussi bien en matière de fabrication que dans les opérations de transport, elle a besoin d'investir dans la recherche de nouvelles technologies;*

Or. ro

Amendement 55

Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. rappelle ***qu'il sera nécessaire de développer*** des technologies de transport novatrices et des solutions de mobilité innovantes pour améliorer la sécurité routière ainsi que pour limiter la pollution de l'air et les embouteillages, et d'élaborer un cadre réglementaire européen en vue de stimuler l'innovation; ***appelle de ses vœux***, dans ce contexte, une meilleure articulation des initiatives de recherche et de développement en matière de ***véhicules connectés*** et ***automatisés***, d'électrification, de carburants alternatifs, de conception et de fabrication de véhicules, de gestion des réseaux et de la circulation, ainsi que de services et d'infrastructures de mobilité ***intelligente***;

Amendement

9. rappelle ***que*** des technologies de transport novatrices et des solutions de mobilité innovantes ***seront nécessaires*** pour améliorer la sécurité routière ainsi que pour limiter la pollution de l'air et les embouteillages, et ***qu'il convient*** d'élaborer un cadre réglementaire européen en vue de stimuler l'innovation; ***demande***, dans ce contexte, une meilleure articulation des initiatives de recherche et de développement, ***grâce à une étroite coopération intersectorielle***, en matière de ***voitures connectées*** et ***autonomes***, d'électrification, de carburants alternatifs, de conception et de fabrication de véhicules, de gestion des réseaux et de la circulation, ainsi que de services et d'infrastructures de mobilité ***intelligents, innovations essentielles qui nécessitent un vaste éventail de connaissances de l'industrie pour être mises en place efficacement; est d'avis qu'en ce sens, les véhicules coopératifs, connectés et automatisés peuvent stimuler la compétitivité de l'industrie européenne et réduire la consommation d'énergie ainsi que les émissions imputables aux***

transports; estime que, pour ce faire, il faudra définir des conditions relatives aux infrastructures afin de garantir que ces systèmes fonctionnent de manière sûre;

Or. es

Amendement 56

Jakop Dalunde, Karima Delli

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. rappelle qu'il sera nécessaire de développer des technologies de transport novatrices et des solutions de mobilité innovantes pour améliorer la sécurité routière ainsi que pour limiter la pollution de l'air et les embouteillages, et d'élaborer un cadre réglementaire européen en vue de stimuler l'innovation; appelle de ses vœux, dans ce contexte, une meilleure articulation des initiatives de recherche et de développement en matière de véhicules connectés et automatisés, d'électrification, de carburants alternatifs, de conception et de fabrication de véhicules, de gestion des réseaux et de la circulation, ainsi que de services et d'infrastructures de mobilité intelligente;

Amendement

9. rappelle qu'il sera nécessaire de développer des technologies de transport novatrices et des solutions de mobilité innovantes pour améliorer la sécurité routière ainsi que pour limiter **le changement climatique**, la pollution de l'air et les embouteillages, et d'élaborer un cadre réglementaire européen en vue de stimuler l'innovation; appelle de ses vœux, dans ce contexte, une meilleure articulation des initiatives de recherche et de développement **transsectorielles** en matière de véhicules connectés et automatisés, d'électrification, de carburants alternatifs, de conception et de fabrication de véhicules, de gestion des réseaux et de la circulation, ainsi que de services et d'infrastructures de mobilité intelligente; **précise qu'il ne faut pas pour autant négliger les systèmes en place dans d'autres secteurs;**

Or. en

Amendement 57

István Ujhelyi

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. rappelle qu'il sera nécessaire de développer des technologies de transport novatrices et des solutions de mobilité innovantes pour améliorer la sécurité routière ainsi que pour limiter la pollution de l'air et les embouteillages, et d'élaborer un cadre réglementaire européen en vue de stimuler l'innovation; appelle de ses vœux, dans ce contexte, une meilleure articulation des initiatives de recherche et de développement en matière de véhicules connectés et automatisés, d'électrification, de carburants alternatifs, de conception et de fabrication de véhicules, de gestion des réseaux et de la circulation, ainsi que de services et d'infrastructures de mobilité intelligente;

Amendement

9. rappelle qu'il sera nécessaire de développer des technologies de transport novatrices et des solutions de mobilité innovantes pour améliorer la sécurité routière ainsi que pour limiter la pollution de l'air et les embouteillages, et d'élaborer un cadre réglementaire européen en vue de stimuler l'innovation; appelle de ses vœux, dans ce contexte, une meilleure articulation des initiatives de recherche et de développement en matière de véhicules connectés et automatisés, d'électrification ***des infrastructures ferroviaires et routières***, de carburants alternatifs, de conception et de fabrication de véhicules, de gestion des réseaux et de la circulation, ainsi que de services et d'infrastructures de mobilité intelligente, ***et ce, grâce à une étroite collaboration transsectorielle***;

Or. en

Amendement 58
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. rappelle qu'il sera nécessaire de développer des technologies de transport novatrices et des solutions de mobilité innovantes pour améliorer la sécurité routière ainsi que pour limiter la pollution de l'air et les embouteillages, et d'élaborer un cadre réglementaire européen en vue de stimuler l'innovation; appelle de ses vœux, dans ce contexte, une meilleure articulation des initiatives de recherche et de développement en matière de véhicules connectés et automatisés, d'électrification, de carburants alternatifs, de conception et

Amendement

9. rappelle qu'il sera nécessaire de développer des technologies de transport novatrices et des solutions de mobilité innovantes pour améliorer la sécurité routière ainsi que pour limiter ***les émissions de dioxyde de carbone (CO₂)***, la pollution de l'air et les embouteillages, et d'élaborer un cadre réglementaire européen en vue de stimuler l'innovation; appelle de ses vœux, dans ce contexte, une meilleure articulation des initiatives de recherche et de développement en matière de véhicules connectés et automatisés, d'électrification,

de fabrication de véhicules, de gestion des réseaux et de la circulation, ainsi que de services et d'infrastructures de mobilité intelligente;

de carburants alternatifs, de conception et de fabrication de véhicules, de gestion des réseaux et de la circulation, ainsi que de services et d'infrastructures de mobilité intelligente;

Or. fi

Amendement 59
Enrico Gasbarra

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. rappelle qu'il sera nécessaire de développer des technologies de transport novatrices et des solutions de mobilité innovantes pour améliorer la sécurité routière ainsi que pour limiter la pollution de l'air et les embouteillages, et d'élaborer un cadre réglementaire européen en vue de stimuler l'innovation; appelle de ses vœux, dans ce contexte, une meilleure articulation des initiatives de recherche et de développement en matière de véhicules connectés et automatisés, d'électrification, de carburants alternatifs, de conception et de fabrication de véhicules, de gestion des réseaux et de la circulation, ainsi que de services et d'infrastructures de mobilité intelligente;

Amendement

9. rappelle qu'il sera nécessaire de développer des technologies de transport novatrices et des solutions de mobilité ***durables et*** innovantes pour améliorer la sécurité routière ainsi que pour limiter la pollution de l'air et les embouteillages, et d'élaborer un cadre réglementaire européen en vue de stimuler l'innovation; appelle de ses vœux, dans ce contexte, une meilleure articulation des initiatives de recherche et de développement en matière de véhicules connectés et automatisés, d'électrification, de carburants alternatifs, de conception et de fabrication de véhicules, de gestion des réseaux et de la circulation, ainsi que de services et d'infrastructures de mobilité intelligente;

Or. it

Amendement 60
Lars Adaktusson

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

Amendement

9. rappelle qu'il sera nécessaire de développer des technologies de transport novatrices et des solutions de mobilité innovantes pour améliorer la sécurité routière ainsi que pour limiter la pollution de l'air et les embouteillages, et d'élaborer un cadre réglementaire européen en vue de stimuler l'innovation; appelle de ses vœux, dans ce contexte, ***une meilleure articulation*** des initiatives de recherche et de développement en matière de véhicules connectés et automatisés, d'électrification, de carburants alternatifs, de conception et de fabrication de véhicules, de gestion des réseaux et de la circulation, ainsi que de services et d'infrastructures de mobilité intelligente;

9. rappelle qu'il sera nécessaire de développer des technologies de transport novatrices et des solutions de mobilité innovantes pour améliorer la sécurité routière ainsi que pour limiter la pollution de l'air et les embouteillages, et d'élaborer un cadre réglementaire européen en vue de stimuler l'innovation; appelle de ses vœux, dans ce contexte, ***un meilleur financement*** des initiatives de recherche et de développement en matière de véhicules connectés et automatisés, d'électrification, de carburants alternatifs, de conception et de fabrication de véhicules, de gestion des réseaux et de la circulation, ainsi que de services et d'infrastructures de mobilité intelligente;

Or. en

Amendement 61
Isabella De Monte

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. rappelle qu'il sera nécessaire de développer des technologies de transport novatrices et des solutions de mobilité innovantes pour améliorer la sécurité routière ainsi que pour limiter la pollution de l'air et les embouteillages, et d'élaborer un cadre réglementaire européen en vue de stimuler l'innovation; appelle de ses vœux, dans ce contexte, une meilleure articulation des initiatives de recherche et de développement en matière de véhicules connectés et automatisés, d'électrification, de carburants alternatifs, de conception et de fabrication de véhicules, de gestion des réseaux et de la circulation, ainsi que de services et d'infrastructures de mobilité intelligente;

Amendement

9. rappelle qu'il sera nécessaire de développer des technologies de transport novatrices et des solutions de mobilité innovantes pour améliorer la sécurité routière ainsi que pour limiter la pollution de l'air et les embouteillages, et d'élaborer un cadre réglementaire européen en vue de stimuler l'innovation; appelle de ses vœux, dans ce contexte, une meilleure articulation des initiatives de recherche et de développement en matière de véhicules connectés et automatisés, d'électrification, de carburants alternatifs, de conception et de fabrication de véhicules, de gestion des réseaux et de la circulation, ainsi que de services et d'infrastructures de mobilité intelligente; ***estime que les véhicules interconnectés et autonomes peuvent en***

effet réduire les émissions et contribuer à réduire le nombre de décès dus à des accidents de la route, mais qu'afin d'y parvenir, ces véhicules doivent pouvoir bénéficier de l'infrastructure adéquate;

Or. it

Amendement 62
Dieter-Lebrecht Koch

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. souligne l'importance cruciale que revêtent des infrastructures de recharge et de télécommunication connectées, efficaces et intelligentes pour l'utilisation des véhicules fonctionnant avec des carburants alternatifs, et exhorte dès lors les États membres à investir dans des infrastructures disposant d'une couverture adaptée et transfrontalières;

Or. de

Amendement 63
Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. souligne que les responsabilités engagées en cas d'accident provoqué par un ou plusieurs véhicules autonomes doivent être clairement établies, entre l'entreprise éditrice du logiciel, le constructeur du véhicule, le conducteur ou la compagnie d'assurance;

Amendement 64
Rolandas Paksas

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. souligne que les barrières financières devraient être levées et l'accès au financement simplifié, étant donné que la bureaucratie et les coûts administratifs sont proportionnellement plus importants pour les PME en raison de leur manque de compétences et de capacités;

Or. en

Amendement 65
Isabella De Monte

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

Amendement

10. demande qu'un soutien financier supplémentaire soit apporté à la recherche **et** à l'innovation, comme cela s'est produit dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente, cofinancée par le Fonds européen de développement régional (FEDER) pour soutenir des applications telles que les trains électriques ou les systèmes de transport intelligents;

10. demande qu'un soutien financier supplémentaire soit apporté à la recherche, à l'innovation **et à la formation**, comme cela s'est produit dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente, cofinancée par le Fonds européen de développement régional (FEDER) pour soutenir des applications telles que les trains électriques ou les systèmes de transport intelligents;

Or. it

Amendement 66
Jakop Dalunde, Karima Delli

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. demande qu'un soutien financier supplémentaire soit apporté à la recherche et à l'innovation, comme cela s'est produit dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente, cofinancée par le Fonds européen de développement régional (FEDER) pour soutenir des applications telles que les trains électriques ou les systèmes de transport intelligents;

Amendement

10. demande qu'un soutien financier supplémentaire *et transparent* soit apporté à la recherche et à l'innovation, comme cela s'est produit dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente, cofinancée par le Fonds européen de développement régional (FEDER) pour soutenir des applications telles que les trains électriques ou les systèmes de transport intelligents;

Or. en

Amendement 67
Franck Proust

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

10 bis. insiste sur l'importance d'envisager des stratégies de développement économique et industriel cohérentes entre les objectifs recherchés, tel que l'essor croissant de la production et de l'utilisation de véhicules électriques, et la nécessité de mettre en œuvre des moyens pour atteindre ces objectifs, sur le plan de l'infrastructure et des composantes liées à l'utilisation, telles que les batteries, qui pourraient d'ailleurs faire l'objet d'une attention particulière de la part de la Commission et des États membres, afin d'élaborer une stratégie de production européenne de batteries;

Or. fr

Amendement 68
Nicola Caputo

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. fait remarquer que, pour rester au fait des dernières nouveautés technologiques et apporter aux citoyens européens des possibilités de mobilité et de transport optimales, tout en veillant à ce que les entreprises européennes puissent conserver et renforcer leur avantage concurrentiel, l'Europe doit concevoir un meilleur cadre d'action commune en matière de recherche et d'innovation; estime qu'il ne sera possible d'atteindre les objectifs ambitieux concernant l'avenir de notre système de transport que si de nouvelles idées et de nouveaux concepts sont développés, mis à l'essai et concrétisés en accord avec les priorités stratégiques et réglementaires;

Or. en

Amendement 69
István Ujhelyi

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. rappelle que les fonds européens alloués au cours du prochain cadre financier pluriannuel 2021-2027 seront essentiels pour achever les infrastructures transfrontalières et supprimer les goulets d'étranglement le long des principaux corridors du réseau transeuropéen de transport (RTE-T); fait observer que le financement d'infrastructures de haute qualité stimule les investissements publics

et privés dans des services et technologies de transport durables et de qualité;

Or. en

Amendement 70
Andor Deli

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. insiste sur l'importance de la recherche et du développement; souligne également qu'il convient d'encourager les constructeurs et de favoriser la commercialisation afin de réduire les coûts;

Or. en

Amendement 71
Nicola Caputo

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 ter. fait remarquer que l'Europe doit améliorer l'écosystème de l'innovation, de la recherche technologique de base jusqu'à la recherche portant sur de nouveaux services et modèles économiques qui favorisent l'innovation sociale (une fois largement déployés sur le marché); souligne que l'aide publique apportée à cet écosystème devrait se concentrer sur les défaillances du marché en matière de recherche et d'innovation ainsi que sur les politiques favorables à l'innovation, ce qui permettrait aux instruments européens de normalisation,

*de réglementation et de financement de
stimuler l'investissement privé dans
l'innovation;*

Or. en

Amendement 72
Lars Adaktusson

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. prend acte du fait que la recherche au niveau européen, notamment au moyen du programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020», sera essentielle à l'obtention de résultats, comme le montrent *des projets* tels que l'entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (EC PCH), et préconise d'apporter un appui financier plus important au développement de batteries et à la production et au recyclage de cellules de batteries, étant donné que l'avancement de ces technologies jouera un rôle décisif dans l'avenir de la mobilité;

Amendement

11. prend acte du fait que la recherche au niveau européen, notamment au moyen du programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020», sera essentielle à l'obtention de résultats, comme le montrent *les partenariats public-privé* tels que l'entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (EC PCH) *ainsi que l'initiative européenne en faveur des véhicules verts*, et préconise d'apporter un appui financier plus important au développement de batteries et à la production et au recyclage de cellules de batteries *pour des véhicules à faibles émissions et à émission zéro, mais aussi de créer un partenariat public-privé consacré à la conduite connectée et automatisée*, étant donné que l'avancement de ces technologies jouera un rôle décisif dans l'avenir de la mobilité;

Or. en

Amendement 73
Jakop Dalunde, Karima Delli

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. prend acte du fait que la recherche au niveau européen, notamment au moyen du programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020», sera essentielle à l'obtention de résultats, comme le montrent des projets tels que l'entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (EC PCH), et préconise d'apporter un appui financier plus important au développement de batteries et à la production et au recyclage de cellules de batteries, étant donné que l'avancement de ces technologies jouera un rôle *décisif* dans l'avenir de la mobilité;

Amendement

11. prend acte du fait que la recherche au niveau européen, notamment au moyen du programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020», sera essentielle à l'obtention de résultats, comme le montrent des projets tels que l'entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (EC PCH), et préconise d'apporter un appui financier plus important au développement *durable* de batteries et à la production et au recyclage de cellules de batteries, *ainsi que de définir une stratégie mondiale en matière de commerce équitable concernant l'importation de matériaux tels que le lithium et le cobalt*, étant donné que l'avancement de ces technologies jouera un rôle dans l'avenir de la mobilité *durable*;

Or. en

Amendement 74

István Ujhelyi

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. prend acte du fait que la recherche au niveau européen, notamment au moyen du programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020», sera essentielle à l'obtention de résultats, comme le montrent des projets tels que l'entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (EC PCH), et préconise d'apporter un appui financier plus important au développement de batteries et à la production et au recyclage de cellules de batteries, étant donné que l'avancement de ces technologies jouera un rôle décisif dans l'avenir de la mobilité;

Amendement

11. prend acte du fait que la recherche au niveau européen, notamment au moyen du programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020», sera essentielle à l'obtention de résultats, comme le montrent des projets tels que l'entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (EC PCH), *soutient les efforts déployés par la Commission en vue de créer une alliance européenne pour les batteries* et préconise d'apporter un appui financier plus important au développement de batteries et à la production et au recyclage de cellules de batteries, étant donné que l'avancement de ces

technologies jouera un rôle décisif dans l'avenir de la mobilité;

Or. en

Amendement 75

Matthijs van Miltenburg, Pavel Telička

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. prend acte du fait que la recherche au niveau européen, notamment au moyen du programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020», sera essentielle à l'obtention de résultats, comme le montrent des projets tels que l'entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (EC PCH), et préconise d'apporter un appui financier plus important au développement de batteries et à la production et au recyclage de cellules de batteries, étant donné que l'avancement de ces technologies jouera un rôle décisif dans l'avenir de la mobilité;

Amendement

11. prend acte du fait que la recherche au niveau européen, notamment au moyen du programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020», sera essentielle à l'obtention de résultats, comme le montrent des projets tels que l'entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (EC PCH), et préconise d'apporter un appui financier plus important au développement de batteries et à la production et au recyclage de cellules de batteries, étant donné que l'avancement de ces technologies jouera un rôle décisif dans l'avenir de la mobilité *propre*;

Or. en

Amendement 76

Ivo Belet

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. prend acte du fait que la recherche au niveau européen, notamment au moyen du programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020», sera essentielle à l'obtention de résultats, comme le montrent des projets tels que

Amendement

11. prend acte du fait que la recherche au niveau européen, notamment au moyen du programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020», sera essentielle à l'obtention de résultats, comme le montrent des projets tels que

l'entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (EC PCH), et préconise d'apporter un appui financier plus important au développement de batteries et à la production et au recyclage de cellules de batteries, étant donné que l'avancement de ces technologies jouera un rôle décisif dans l'avenir de la mobilité;

l'entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (EC PCH), et préconise d'apporter un appui financier plus important au développement de batteries et à la production et au recyclage de cellules de batteries, étant donné que l'avancement de ces technologies jouera un rôle décisif dans l'avenir de la mobilité; *salue à cet égard l'initiative de la Commission visant à créer une alliance européenne pour les batteries;*

Or. en

Amendement 77
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. rappelle l'importance du financement des projets d'infrastructures de transport pour promouvoir la réalisation des objectifs climatiques, ainsi que l'importance d'un travail collectif dépassant les frontières des États membres; estime qu'il importe, dans le cadre des financements européens liés aux transports, que la promotion de la réalisation des objectifs climatiques constitue l'un des critères d'éligibilité des projets;

Or. fi

Amendement 78
Rolandas Paksas

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. souligne la nécessité de soutenir l'innovation et d'importants investissements dans les carburants à faible teneur en carbone les plus écologiques, afin de favoriser la transformation du système de transport et de garantir l'intégration des équipements liés aux transports et à l'énergie pour accélérer la transition vers un bouquet énergétique plus durable;

Or. en

Amendement 79
Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. demande que des sources de financement soient allouées, dans le prochain cadre financier pluriannuel, au soutien de la création et du déploiement rapides des systèmes, services et solutions numériques nécessaires aux transports du futur;

Or. es

Amendement 80
Tania González Peñas

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. invite tous les États membres, régions et villes de l'Union à exploiter pleinement les instruments et les

Amendement 81
Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. met en évidence que la connectivité entre les véhicules autonomes *ainsi qu'entre* les véhicules et les infrastructures revêtira une importance capitale pour garantir la fluidité de la circulation; invite dès lors la Commission à se pencher sur les questions d'utilisation et de gestion des données;

Amendement

12. met en évidence que la connectivité entre les véhicules autonomes, *entre* les véhicules et les infrastructures, *entre les véhicules et les piétons, ainsi que du réseau lui-même, doit devenir un objectif primordial à long terme, et que la connectivité des véhicules et des infrastructures* revêtira une importance capitale *à long terme* pour garantir la fluidité de la circulation; invite dès lors la Commission à se pencher sur les questions d'utilisation et de gestion des données, *en analysant toutes les applications prévues des technologies de conception assistée par ordinateur, qui portent entre autres sur des niveaux d'autonomie avancés et la prestation de services à valeur ajoutée;*

Amendement 82
Jakop Dalunde, Karima Delli

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. met en évidence que la connectivité entre les véhicules autonomes *ainsi*

Amendement

12. met en évidence que la connectivité entre les véhicules autonomes, *entre* les

qu'entre les véhicules et les infrastructures revêtira une importance capitale pour garantir la fluidité de la circulation; invite dès lors la Commission à se pencher sur les questions d'utilisation et de gestion des données;

véhicules et les infrastructures, *entre les véhicules, les cyclistes et les piétons, ainsi que dans le réseau lui-même*, revêtira une importance capitale pour garantir la fluidité de la circulation; invite dès lors la Commission à se pencher sur les questions d'utilisation et de gestion des données;

Or. en

Amendement 83
Matthijs van Miltenburg, Pavel Telička

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. met en évidence que la connectivité entre les véhicules autonomes ainsi qu'entre les véhicules et les infrastructures revêtira une importance capitale pour garantir la fluidité de la circulation; invite dès lors la Commission à se pencher sur les questions d'utilisation et de gestion des données;

Amendement

12. met en évidence que la connectivité entre les véhicules autonomes ainsi qu'entre les véhicules et les infrastructures revêtira une importance capitale pour garantir la fluidité de la circulation; invite dès lors la Commission à se pencher sur les questions d'utilisation et de gestion des données, *tout en insistant sur l'importance de la protection des données*;

Or. en

Amendement 84
Andor Deli

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. met en évidence que la connectivité entre les véhicules autonomes ainsi qu'entre les véhicules et les infrastructures revêtira une importance capitale pour garantir la fluidité de la circulation; invite dès lors la Commission à se pencher sur les

Amendement

12. met en évidence que la connectivité entre les véhicules autonomes ainsi qu'entre les véhicules et les infrastructures revêtira une importance capitale pour garantir la fluidité de la circulation; invite dès lors la Commission à se pencher sur les

questions d'utilisation et de gestion des données;

questions d'utilisation et de gestion des données *et à créer des infrastructures de télécommunications ainsi que des installations satellitaires permettant d'améliorer les services de positionnement et de communication entre les véhicules et les infrastructures;*

Or. en

Amendement 85
Isabella De Monte

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. met en évidence que la connectivité entre les véhicules autonomes ainsi qu'entre les véhicules et les infrastructures revêtira une importance capitale pour garantir la fluidité de la circulation; invite dès lors la Commission à se pencher sur les questions d'utilisation et de gestion des données;

Amendement

12. met en évidence que la connectivité entre les véhicules autonomes ainsi qu'entre les véhicules et les infrastructures revêtira une importance capitale pour garantir la fluidité de la circulation; invite dès lors la Commission à se pencher sur les questions d'utilisation et de gestion des données *ainsi que sur les besoins en matière d'infrastructures;*

Or. it

Amendement 86
Tania González Peñas

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. met en évidence que la connectivité entre les véhicules autonomes ainsi qu'entre les véhicules et les infrastructures revêtira une importance capitale pour garantir la fluidité de la circulation; invite dès lors la Commission à se pencher sur les

Amendement

12. met en évidence que la connectivité entre les véhicules autonomes ainsi qu'entre les véhicules et les infrastructures revêtira une importance capitale pour garantir la fluidité de la circulation; invite dès lors la Commission à se pencher sur les

questions d'utilisation et de gestion des données;

questions d'utilisation et de gestion des données; *demande également à la Commission de définir des objectifs mesurables dans l'espace et dans le temps eu égard à l'adaptation des infrastructures existantes aux normes des infrastructures de transport intelligentes;*

Or. es

Amendement 87
Nicola Caputo

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. fait remarquer que la conduite autonome et les véhicules propres impliqueront une planification intégrée des infrastructures, d'une part, et des investissements, d'autre part, pour équiper les routes des infrastructures de télécommunications et de recharge nécessaires, par exemple pour les voitures électriques, ainsi que pour fournir des données routières de qualité, par exemple pour les cartes numériques en haute définition, et des équipements embarqués entièrement interopérables; invite la Commission et les États membres à stimuler l'investissement pour financer des améliorations innovantes et durables dans les infrastructures de transport;

Or. en

Amendement 88
István Ujhelyi

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. rappelle à la Commission que, pour parvenir à une connectivité adéquate des transports et gérer correctement les fonctionnalités numériques et de sécurité, de signalisation et d'automatisation à destination des consommateurs, ainsi que pour gérer les données en toute sécurité, il est indispensable que les voies ferrées, les routes et les voies fluviales constituant les corridors du RTE-T bénéficient dès que possible d'une couverture 5G intégrale;

Or. en

Amendement 89

István Ujhelyi

Proposition de résolution

Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 ter. constate que le secteur du voyage est l'un des plus touchés par la numérisation et que ce nouvel environnement numérique, plus influent, permet aux consommateurs de jouer un rôle plus actif dans la recherche, la réservation et le paiement de leurs voyages; ajoute qu'il est nécessaire de faire appliquer les règles existantes en matière de transparence et de neutralité afin que les consommateurs puissent faire des choix éclairés à partir d'informations fiables;

Or. en

Amendement 90

Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution

PE618.058v02-00

48/74

AM\1150369FR.docx

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. rappelle que l'absence d'accidents sur les routes en Europe devrait rester l'objectif principal et souligne qu'il convient de veiller à ce que les anciens et les nouveaux modes de transport puissent coexister en toute sécurité; invite la Commission à mener une étude approfondie des implications, **sur le plan de la sécurité**, de l'usage de systèmes automatisés dans les transports;

Amendement

13. rappelle que l'absence d'accidents sur les routes en Europe devrait rester l'objectif principal et souligne qu'il convient de veiller à ce que les anciens et les nouveaux modes de transport puissent coexister en toute sécurité; invite la Commission à mener une étude approfondie **et technologiquement neutre** des implications de l'usage de systèmes automatisés dans les transports, **qui se concentre globalement sur l'analyse des répercussions, en matière de sécurité, sur tous les systèmes de transport multimodal**;

Or. es

Amendement 91

Dieter-Lebrecht Koch

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. rappelle que l'absence d'accidents sur les routes en Europe devrait rester l'objectif principal et souligne qu'il convient de veiller à ce que les anciens et les nouveaux modes de transport puissent coexister en toute sécurité; invite la Commission à mener une étude approfondie des implications, sur le plan de la sécurité, de l'usage de systèmes automatisés dans les transports;

Amendement

13. rappelle que l'absence d'accidents sur les routes en Europe devrait rester l'objectif principal et souligne qu'il convient de veiller à ce que les anciens et les nouveaux modes de transport puissent coexister en toute sécurité **et que cette transition sera facilitée par l'installation obligatoire de systèmes d'assistance au conducteur**; invite la Commission à mener une étude approfondie des implications, sur le plan de la sécurité, de l'usage de systèmes automatisés dans les transports;

Or. de

Amendement 92

Isabella De Monte

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. rappelle que l'absence d'accidents sur les routes en Europe devrait rester l'objectif principal et souligne qu'il convient de veiller à ce que les anciens et les nouveaux modes de transport puissent coexister en toute sécurité; invite la Commission à mener une étude approfondie des implications, sur le plan de la sécurité, de l'usage de systèmes automatisés dans les transports;

Amendement

13. rappelle que l'absence d'accidents sur les routes en Europe devrait rester l'objectif principal et souligne qu'il convient de veiller à ce que les anciens et les nouveaux modes de transport puissent coexister en toute sécurité, ***notamment en veillant à l'existence d'infrastructures adéquates***; invite la Commission à mener une étude approfondie des implications, sur le plan de la sécurité, de l'usage de systèmes automatisés dans les transports;

Or. it

Amendement 93

Marie-Christine Arnautu

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. rappelle que ***l'absence d'accidents*** sur les routes ***en Europe*** devrait rester ***l'objectif principal*** et souligne qu'il convient de veiller à ce que les anciens et les nouveaux modes de transport puissent coexister en toute sécurité; invite la Commission à mener une étude approfondie des implications, sur le plan de la sécurité, de l'usage de systèmes automatisés dans les transports;

Amendement

13. rappelle que ***la réduction des accidents*** sur les routes ***de l'Union européenne*** devrait rester ***une préoccupation première*** et souligne qu'il convient de veiller à ce que les anciens et les nouveaux modes de transport puissent coexister en toute sécurité; invite la Commission à mener une étude approfondie des implications, sur le plan de la sécurité, de l'usage de systèmes automatisés dans les transports;

Or. fr

Amendement 94

Jakop Dalunde, Karima Delli

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. rappelle que l'absence d'accidents sur les routes en Europe devrait rester l'objectif principal et souligne qu'il convient de veiller à ce que les anciens et les nouveaux modes de transport puissent coexister en toute sécurité; invite la Commission à mener une étude approfondie des implications, sur le plan de la sécurité, de l'usage de systèmes automatisés dans les transports;

Amendement

13. rappelle que l'absence d'accidents sur les routes en Europe devrait rester l'objectif principal et souligne qu'il convient de veiller à ce que les anciens et les nouveaux modes de transport puissent coexister en toute sécurité; invite la Commission à mener une étude approfondie ***et technologiquement neutre*** des implications, sur le plan de la sécurité, de l'usage de systèmes automatisés dans les transports;

Or. en

Amendement 95

Tania González Peñas

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. rappelle que l'absence d'accidents sur les routes en Europe devrait rester l'objectif principal et souligne qu'il convient de veiller à ce que les anciens et les nouveaux modes de transport puissent coexister en toute sécurité; invite la Commission à mener une étude approfondie des implications, sur le plan de la sécurité, de l'usage de systèmes automatisés dans les transports;

Amendement

13. rappelle que l'absence d'accidents sur les routes en Europe devrait rester l'objectif principal et souligne qu'il convient de veiller à ce que les anciens et les nouveaux modes de transport puissent coexister en toute sécurité; invite la Commission à mener une étude approfondie des implications, sur le plan de la sécurité, de l'usage de systèmes automatisés dans les transports ***et à effectuer de toute urgence une évaluation complète de l'effet que les stratégies efficaces de protection des utilisateurs vulnérables actuellement déployées dans certaines villes européennes pourraient avoir à l'échelle de l'Union, comprenant en particulier une étude de cas sur les***

restrictions d'accès pour les véhicules motorisés et la mise en place d'une limite de vitesse générale de 30 km/h dans les zones urbaines;

Or. en

Amendement 96
Nicola Caputo

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. constate que, si des progrès considérables ont été accomplis au cours des dernières décennies, faisant de l'Union la région de transport routier la plus sûre au monde, le nombre élevé de morts et de blessés graves cause encore de grandes souffrances humaines et engendre des coûts économiques inacceptables, estimés à 100 milliards d'euros par an; est d'avis que des véhicules connectés, coopératifs et automatisés peuvent améliorer la sécurité routière en compensant les erreurs humaines;

Or. en

Amendement 97
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. rappelle que le développement de véhicules connectés et automatisés a été largement réalisé selon les conditions imposées par les technologies; demande,

par conséquent, que les implications sociales de ce développement soient explorées et déterminées, et que l'introduction des véhicules connectés et automatisés réponde entièrement aux valeurs ainsi qu'aux objectifs sociaux, humains et environnementaux définis;

Or. fi

Amendement 98
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. met en avant que le programme pour l'avenir de la mobilité dans l'Union doit tenir compte du vieillissement de la population et s'y adapter; est d'avis que, par conséquent, ce programme doit en priorité encourager et améliorer l'accessibilité des transports, et tenir particulièrement compte des personnes à mobilité réduite;

Or. es

Amendement 99
István Ujhelyi

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. rappelle qu'il convient de favoriser des moyens de transport collectifs plus sûrs pour les marchandises et les passagers sur les principaux axes transfrontaliers et dans les zones métropolitaines, afin de réduire la

pollution, les embouteillages et le nombre de victimes d'accidents et d'améliorer l'état de santé des citoyens et des usagers de la route;

Or. en

Amendement 100
Rolandas Paksas

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. appelle de ses vœux le développement de projets de création d'autoroutes intelligentes et la mise en place de corridors de transport intelligent; estime que les routes principales devraient être équipées de câbles à fibres optiques ainsi que de stations de communication sans fil et de stations de base 5G;

Or. It

Amendement 101
Matthijs van Miltenburg, Pavel Telička

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. souligne qu'il importe de concevoir une législation adéquate en matière de sécurité afin de rendre le secteur du transport routier plus sûr; demande à la Commission de concrétiser sans tarder les initiatives législatives annoncées en matière de sécurité routière;

Or. en

Amendement 102
Maria Grapini

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. rappelle à la Commission et aux États membres que, pour réduire le nombre d'accidents et de victimes sur les routes européennes, il convient d'assurer sur tout le territoire de l'Union des conditions adéquates de stationnement et de repos;

Or. ro

Amendement 103
Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

Amendement

14. insiste sur le fait que les changements à venir ne devraient pas se produire aux dépens de l'intégration sociale et de la desserte de zones marquées par les inégalités en matière de mobilité; relève qu'il est nécessaire d'améliorer la capacité du réseau à intégrer en profondeur les technologies du numérique et à remédier aux fortes inégalités qui existent en matière de connexion entre les États membres ainsi qu'entre les milieux urbains et les zones éloignées;

14. insiste sur le fait que les changements à venir ne devraient pas se produire aux dépens de l'intégration sociale et de la desserte de zones marquées par les inégalités en matière de mobilité; relève qu'il est nécessaire d'améliorer, **en tirant parti des infrastructures de réseaux existantes et des futures innovations majeures**, la capacité du réseau à intégrer en profondeur les technologies du numérique et à remédier aux fortes inégalités qui existent en matière de connexion entre les États membres ainsi qu'entre les milieux urbains et les zones éloignées, **et que, dans cette perspective, il conviendrait d'élaborer une série de solutions appropriées au contexte, avec l'aide et la coordination des secteurs public et privé;**

Amendement 104
Andor Deli

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. insiste sur le fait que les changements à venir ne devraient pas se produire aux dépens de l'intégration sociale et de la desserte de zones marquées par les inégalités en matière de mobilité; relève qu'il est nécessaire d'améliorer la capacité du réseau à intégrer en profondeur les technologies du numérique et à remédier aux fortes inégalités qui existent en matière de connexion entre les États membres ainsi qu'entre les milieux urbains et les zones éloignées;

Amendement

14. insiste sur le fait que les changements à venir ne devraient pas se produire aux dépens de l'intégration sociale et de la desserte **des États membres et** de zones marquées par les inégalités en matière de mobilité; relève qu'il est nécessaire d'améliorer la capacité du réseau à intégrer en profondeur les technologies du numérique et à remédier aux fortes inégalités qui existent en matière de connexion entre les États membres ainsi qu'entre les milieux urbains et les zones éloignées;

Or. en

Amendement 105
Jakop Dalunde, Karima Delli

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. insiste sur le fait que les changements à venir ne devraient pas se produire aux dépens de l'intégration sociale et de la desserte de zones marquées par les inégalités en matière de mobilité; relève qu'il est nécessaire d'améliorer la capacité du réseau à intégrer en profondeur les technologies du numérique et à remédier aux fortes inégalités qui existent en matière de connexion entre les États

Amendement

14. insiste sur le fait que les changements à venir ne devraient pas se produire aux dépens de l'intégration sociale et de la desserte de zones marquées par les inégalités en matière de mobilité; relève qu'il est nécessaire d'améliorer la capacité du réseau à intégrer en profondeur les technologies du numérique et à remédier aux fortes inégalités qui existent en matière de connexion entre les États membres ainsi qu'entre les milieux urbains

membres ainsi qu'entre les milieux urbains
et les zones éloignées;

et *les milieux ruraux, mais aussi entre* les
zones *centrales et les zones* éloignées;

Or. en

Amendement 106
Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*14 bis. souligne qu'il faut tenir compte
des anciens modes de transport et que,
pour certaines zones montagneuses
auxquelles le train ne peut pas accéder, le
bus ne doit pas être oublié; estime
toutefois que cette transformation doit
suivre le rythme du secteur et que les
travailleurs doivent acquérir les
compétences nécessaires au
fonctionnement de ces nouveaux modes;*

Or. es

Amendement 107
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*14 bis. souligne que de nouveaux services
de transport, tels que le covoiturage et la
mobilité à la demande, seront traités, y
compris dans le cadre de l'examen des
systèmes de péage, comme des modes de
transport équivalents aux véhicules
personnels, voire à privilégier sur ces
derniers, et que leur introduction ne sera
pas ralentie par des obstacles législatifs;*

Amendement 108
Andor Deli

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. invite la Commission à soutenir davantage les efforts déployés par les États membres pour développer leurs infrastructures liées aux carburants de substitution afin que l'ensemble de l'Union en soit dotée le plus rapidement possible;

Or. en

Amendement 109
Nicola Caputo, István Ujhelyi

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. fait observer qu'une population vieillissante et vivant de plus en plus en milieu urbain pose à l'Europe des défis en matière de mobilité non seulement dans les villes, mais aussi pour ce qui est de l'inclusion sociale et de la connectivité des zones rurales;

Or. en

Amendement 110
Tania González Peñas

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. invite la Commission et les États membres à promouvoir des plans de mobilité urbaine et rurale qui soient justifiés par l'intérêt public et qui intègrent tous les nouveaux modes de transport afin d'améliorer la qualité des services fournis aux citoyens et de réduire les coûts environnementaux pour les villes;

Amendement

15. invite la Commission et les États membres à promouvoir des plans de mobilité urbaine et rurale qui soient justifiés par l'intérêt public et qui intègrent tous les nouveaux modes de transport afin d'améliorer la qualité des services fournis aux citoyens et de réduire les coûts environnementaux pour les villes;
demande en ce sens à la Commission et aux États membres, en raison de la pression exercée par l'économie collaborative sur les services de transport public réglementés, de veiller à ce que celle-ci ne soit pas synonyme de concurrence déloyale, de dumping social et fiscal ou d'exercice illégal d'une profession, eu égard aux transports publics réglementés;

Or. es

Amendement 111
Dieter-Lebrecht Koch

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. invite la Commission et les États membres à promouvoir des plans de mobilité urbaine et rurale qui soient justifiés par l'intérêt public et qui intègrent tous les nouveaux modes de transport afin d'améliorer la qualité des services fournis aux citoyens et de réduire les coûts environnementaux pour les villes;

Amendement

15. invite la Commission et les États membres à promouvoir des plans de mobilité urbaine et rurale qui soient justifiés par l'intérêt public et qui intègrent tous les nouveaux modes de transport afin d'améliorer la qualité des services fournis aux citoyens et de réduire les coûts environnementaux pour les villes; ***suggère toutefois à ces dernières, au lieu de restreindre l'accès des voitures roulant au diesel - pratique qui devrait être réservée à des situations extrêmes -, de diminuer plutôt les émissions de polluants en rendant les transports publics à courte***

distance plus attractifs, en construisant des pistes cyclables et en renforçant le système de partage de véhicules;

Or. de

Amendement 112
Enrico Gasbarra

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. invite la Commission et les États membres à promouvoir des plans de mobilité urbaine et rurale *qui soient justifiés par l'intérêt public et qui intègrent* tous les nouveaux modes de transport afin d'améliorer la qualité des services fournis aux citoyens et de réduire les coûts environnementaux pour les villes;

Amendement

15. invite la Commission et les États membres à promouvoir des plans de mobilité urbaine et rurale *pour favoriser l'inclusion, la participation et l'emploi des citoyens vivant dans les zones les plus reculées, lutter contre la menace du dépeuplement des zones rurales, faciliter l'accessibilité et la mobilité entre les régions, y compris pour les citoyens handicapés, ainsi que pour intégrer* tous les nouveaux modes de transport afin d'améliorer la qualité *et les solutions de substitution* des services fournis aux citoyens et de réduire les coûts environnementaux pour les villes;

Or. it

Amendement 113
Tania González Peñas

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. invite la Commission et les États membres à promouvoir des plans de mobilité urbaine et rurale qui soient justifiés par l'intérêt public et qui intègrent

Amendement

15. invite la Commission et les États membres à promouvoir des plans de mobilité urbaine et rurale qui soient justifiés par l'intérêt public et qui intègrent

tous les nouveaux modes de transport afin d'améliorer la qualité des services fournis aux citoyens et de réduire les coûts environnementaux pour les villes;

tous les nouveaux modes de transport afin d'améliorer la qualité des services fournis aux citoyens et de réduire les coûts environnementaux pour les villes; ***rappelle que l'expérience prouve que structurer les réseaux de transport public et collectif dans le cadre de contrats d'obligation de service public peut produire des résultats optimaux pour les citoyens, les finances publiques et la concurrence;***

Or. en

Amendement 114
Inés Ayala Sender

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. invite la Commission et les États membres à promouvoir des plans de mobilité urbaine et rurale qui soient justifiés par l'intérêt public et qui intègrent tous les nouveaux modes de transport afin d'améliorer la qualité des services fournis aux citoyens et de réduire les coûts environnementaux pour les villes;

Amendement

15. invite la Commission et les États membres à promouvoir des plans de mobilité urbaine et rurale qui soient justifiés par l'intérêt public et qui intègrent tous les nouveaux modes de transport afin d'améliorer la qualité des services fournis aux citoyens, ***de lutter contre le dépeuplement, d'améliorer la desserte des zones périphériques et des régions transfrontalières,*** et de réduire les coûts environnementaux pour les villes;

Or. es

Amendement 115
István Ujhelyi

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

Amendement

15. invite la Commission et les États membres à promouvoir des plans de mobilité urbaine et rurale qui soient justifiés par l'intérêt public et qui intègrent tous les nouveaux modes de transport ***afin d'améliorer*** la qualité des services fournis aux citoyens et de réduire les coûts environnementaux pour les villes;

15. invite la Commission et les États membres à promouvoir des plans de mobilité urbaine et rurale qui soient justifiés par l'intérêt public et qui intègrent tous les nouveaux modes de transport ***en vue de soutenir le déploiement d'un système de transport de passagers multimodal, d'améliorer la mobilité et*** la qualité des services fournis aux citoyens et de réduire les coûts environnementaux ***et sanitaires*** pour les villes;

Or. en

Amendement 116
Jakop Dalunde, Karima Delli

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. invite la Commission et les États membres à promouvoir des plans de mobilité urbaine et rurale qui soient justifiés par l'intérêt public et qui intègrent tous les nouveaux modes de transport afin d'améliorer la qualité des services fournis aux citoyens et de réduire les coûts environnementaux ***pour les villes***;

Amendement

15. invite la Commission et les États membres à promouvoir des plans de mobilité urbaine ***durable et des plans de mobilité*** rurale ***durable*** qui soient justifiés par l'intérêt public et qui intègrent tous les nouveaux modes de transport afin d'améliorer la qualité des services fournis aux citoyens et de réduire ***ou d'internaliser*** les coûts environnementaux ***externes***;

Or. en

Amendement 117
Isabella De Monte

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. invite la Commission et les États membres à promouvoir des plans de

Amendement

15. invite la Commission et les États membres à promouvoir des plans de

mobilité urbaine et rurale qui soient justifiés par l'intérêt public et qui intègrent tous les nouveaux modes de transport afin d'améliorer la qualité des services fournis aux citoyens et de réduire les coûts environnementaux pour les villes;

mobilité urbaine et rurale qui soient justifiés par l'intérêt public et qui intègrent tous les nouveaux modes de transport afin d'améliorer la qualité des services fournis aux citoyens, de réduire les coûts environnementaux pour les villes *et de favoriser le tourisme;*

Or. it

Amendement 118
Dieter-Lebrecht Koch

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 bis. souligne que la mobilité est de plus en plus considérée comme un service et, dès lors, qu'un transport porte-à-porte harmonieux, multimodal et transfrontalier devrait être développé; invite par conséquent les États membres à mettre à disposition des services d'information sur les transports multimodaux et de réservation de tels transports, fournissant des renseignements en temps réel et intégrant les nouveaux concepts de transport, tels que le partage de véhicules, et exhorte la Commission à présenter, avant fin 2018, une proposition législative concernant les droits des passagers lors de voyages multimodaux;

Or. de

Amendement 119
Enrico Gasbarra

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. invite la Commission à promouvoir les bonnes pratiques réglementaires locales et nationales existantes qui favorisent l'intégration des formes de mobilité nouvelles et traditionnelles, qui soutiennent les choix des consommateurs **et qui facilitent le tourisme**, en orientant **les efforts** vers les zones marquées par les inégalités en matière de mobilité;

Amendement

16. invite la Commission à promouvoir les bonnes pratiques réglementaires locales et nationales existantes qui favorisent l'intégration des formes de mobilité nouvelles et traditionnelles, qui soutiennent les choix des consommateurs en **les** orientant vers ***l'utilisation des transports publics par rapport aux transports privés, ou qui soutiennent les offres des initiatives de l'économie collaborative dans le domaine des transports, qui donnent l'impulsion et le soutien nécessaire à la promotion du tourisme et du patrimoine environnemental et culturel, dans le but de renforcer le service, en particulier dans*** les zones marquées par les inégalités en matière de mobilité;

Or. it

Amendement 120
István Ujhelyi

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. invite la Commission à promouvoir les bonnes pratiques réglementaires locales et nationales existantes qui favorisent l'intégration des formes de mobilité nouvelles et traditionnelles, qui soutiennent les choix des consommateurs et qui facilitent le tourisme, en orientant les efforts vers les zones marquées par les inégalités en matière de mobilité;

Amendement

16. invite la Commission à promouvoir les bonnes pratiques réglementaires locales et nationales existantes qui favorisent l'intégration des formes de mobilité nouvelles et traditionnelles, qui soutiennent les choix des consommateurs **en leur proposant des services de billetterie et d'information multimodaux** et qui facilitent le tourisme, en orientant les efforts vers les zones marquées par les inégalités en matière de mobilité;

Or. en

Amendement 121

Jakop Dalunde, Karima Delli

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. invite la Commission à promouvoir les bonnes pratiques réglementaires locales et nationales existantes qui favorisent l'intégration des formes de mobilité nouvelles et traditionnelles, qui soutiennent les choix des consommateurs et qui facilitent le tourisme, en orientant les efforts vers les zones marquées par les inégalités en matière de mobilité;

Amendement

16. invite la Commission à promouvoir les bonnes pratiques réglementaires locales et nationales existantes qui favorisent l'intégration des formes de mobilité nouvelles et traditionnelles, qui soutiennent les choix des consommateurs et qui facilitent le tourisme ***durable en faveur des PME***, en orientant les efforts vers les zones marquées par les inégalités en matière de mobilité;

Or. en

Amendement 122

Andor Deli

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. invite la Commission à promouvoir les bonnes pratiques réglementaires locales et nationales existantes qui favorisent l'intégration des formes de mobilité nouvelles et traditionnelles, qui soutiennent les choix des consommateurs et qui facilitent le tourisme, en orientant les efforts vers les zones ***marquées*** par les inégalités en matière de mobilité;

Amendement

16. invite la Commission à promouvoir les bonnes pratiques réglementaires locales et nationales existantes qui favorisent l'intégration des formes de mobilité nouvelles et traditionnelles, qui soutiennent les choix des consommateurs et qui facilitent le tourisme, en orientant les efforts vers ***les États membres et les zones marqués*** par les inégalités en matière de mobilité;

Or. en

Amendement 123

Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. rappelle l'importance du contrôle de la mobilité; estime qu'il importe que les habitants soient encouragés à adopter des habitudes de déplacement durables au moyen d'incitations financières, de leur sensibilisation à l'incidence environnementale des différents modes de transport ainsi que de la coordination et du développement des services de transport sobres en carbone, comme les transports en commun;

Or. fi

Amendement 124
Andor Deli

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. invite la Commission et les États membres à sensibiliser les consommateurs et à faciliter l'accès à des informations fiables et transparentes sur les performances en matière d'émissions des véhicules;

Or. en

Amendement 125
Dieter-Lebrecht Koch

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

Amendement

17. invite la Commission à promouvoir la logistique verte **et la réduction des**

17. invite la Commission à promouvoir la logistique verte grâce à un meilleur

volumes de fret grâce à un meilleur usage de la capacité des camions vides ou partiellement chargés;

usage de la capacité des camions vides ou partiellement chargés **ainsi que les plateformes multimodales pour la coordination de la demande de transport, et exhorte les États membres à normaliser l'usage des documents de transport électroniques partout en Europe afin de réduire la charge administrative et d'améliorer l'efficacité;**

Or. de

Amendement 126
Lars Adaktusson

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. invite la Commission à promouvoir la logistique verte **et la réduction des volumes** de fret grâce à **un meilleur usage** de la capacité des camions **vides ou partiellement chargés;**

Amendement

17. invite la Commission à promouvoir la logistique verte **et efficace pour mieux faire face à la hausse prévue de la demande** de fret grâce à **une meilleure optimisation** de la capacité **de chargement** des camions **ainsi qu'à une meilleure utilisation des solutions existantes et des innovations (par exemple en utilisant davantage le système de management environnemental, en favorisant le recours au convoi automatisé de camions, en soutenant les modèles de remorque innovants, etc.);**

Or. en

Amendement 127
Marie-Christine Arnautu

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

Amendement

17. invite la Commission à promouvoir la logistique verte et la réduction des volumes de fret grâce à un meilleur usage de la capacité des camions vides ou partiellement chargés;

17. invite la Commission à promouvoir la logistique verte et la réduction des volumes de fret grâce à un meilleur usage de la capacité des camions vides ou partiellement chargés ***ainsi que la promotion des circuits courts, seuls susceptibles de réduire les distances parcourues par le fret et les pollutions qui en résultent;***

Or. fr

Amendement 128
Rolandas Paksas

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. invite la Commission à promouvoir la logistique verte et la réduction des volumes de fret grâce à un meilleur usage de la capacité des camions vides ou partiellement chargés;

Amendement

17. invite la Commission à promouvoir la logistique verte et la réduction des volumes de fret grâce à un meilleur usage de la capacité des camions vides ou partiellement chargés, ***et à encourager le transport multimodal en introduisant des innovations dans les technologies de transport et la logistique;***

Or. It

Amendement 129
Tania González Peñas

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. invite la Commission à promouvoir la logistique verte et la réduction des volumes de fret grâce à un meilleur usage de la capacité des camions vides ou partiellement chargés;

Amendement

17. invite la Commission à promouvoir la logistique verte et la réduction des volumes de fret grâce à un meilleur usage de la capacité des camions vides ou partiellement chargés ***et à intensifier les efforts visant à accroître le transport multimodal et ferroviaire de marchandises;***

Amendement 130
Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. invite la Commission à promouvoir la logistique verte et la réduction *des volumes de fret grâce à un meilleur usage de la capacité des* camions vides ou partiellement chargés;

Amendement

17. invite la Commission à promouvoir la logistique verte et la réduction *du nombre de* camions vides ou partiellement chargés;

Or. es

Amendement 131
István Ujhelyi

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. invite la Commission à promouvoir la logistique verte et la réduction des volumes de fret grâce à un meilleur usage de la capacité des camions vides ou partiellement chargés;

Amendement

17. invite la Commission à promouvoir la logistique verte, *la transition vers le transport multimodal* et la réduction des volumes de fret grâce à un meilleur usage de la capacité des camions vides ou partiellement chargés;

Or. en

Amendement 132
Dieter-Lebrecht Koch

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. souligne l'importante contribution que peuvent apporter les convois automatisés de camions (truck platooning) et l'utilisation de camions longs pour améliorer l'efficacité et économiser le carburant dans le cadre du transport routier de marchandises, et invite dès lors la Commission et les États membres à réaliser les objectifs de la déclaration d'Amsterdam et à encourager l'emploi de poids lourds longs;

Or. de

Amendement 133
Jakop Dalunde, Karima Delli

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. encourage la Commission à soutenir les initiatives qui contribuent à réduire et à prévenir la congestion des routes sans transférer les volumes de transport vers des itinéraires routiers de substitution, telles que les bonnes pratiques en matière de tarification des encombrements et les mesures fructueuses en matière de transfert modal;

Or. en

Amendement 134
Tania González Peñas

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 bis. invite la Commission à surveiller que les procédures d'appels d'offres des États membres en rapport avec les infrastructures de transport intelligentes soient conformes aux dispositions

relatives à la facilitation de l'accès des petites et moyennes entreprises prévues par la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil sur la passation des marchés publics;

Or. es

Amendement 135
Olga Sehnalová

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 bis. souligne que les objectifs de réduction du nombre de morts et de blessés graves des suites d'accidents de la route n'ont pas encore été atteints, de sorte qu'à l'avenir, la politique européenne des transports devrait être axée sur la réalisation de ces buts;

Or. cs

Amendement 136
Olga Sehnalová

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 ter. met en évidence que la mobilité du futur devrait être facilement accessible aux personnes handicapées et aux personnes âgées;

Or. cs

Amendement 137

Olga Sehnalová

**Proposition de résolution
Paragraphe 18 quater (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

18 quater. *relève qu'à l'avenir, la mobilité devrait également être axée sur le développement des transports publics dans les zones urbaines et suburbaines, ce qui contribuerait sensiblement à réduire la congestion et la pollution atmosphérique, ainsi qu'à soutenir le développement de moyens de transport existants et futurs;*

Or. cs

**Amendement 138
Luis de Grandes Pascual**

**Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

19 bis. *relève le potentiel des modèles économiques collaboratifs pour améliorer l'efficacité du système de transport et réduire les effets externes non souhaités de la circulation, tels que les encombrements et les émissions; invite les autorités à examiner, conformément au principe de subsidiarité, la pleine intégration des services de transport réellement collaboratifs dans le système de transport traditionnel, en vue de favoriser la création de chaînes de transport complètes fonctionnant de manière fluide et l'offre de nouvelles formes de mobilité durable;*

Or. es

Amendement 139

Luis de Grandes Pascual

**Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

19 ter. souligne que, dans le cadre de l'économie collaborative, les questions les plus urgentes sont celles qui traitent de la protection du consommateur, du partage des responsabilités, de la fiscalité, des régimes d'assurance, de la protection sociale des travailleurs (tant employés qu'indépendants) et de la protection des données, et s'attend à ce que des mesures réglementaires soient prises en ce sens;

Or. es

**Amendement 140
Luis de Grandes Pascual**

**Proposition de résolution
Paragraphe 19 quater (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

19 quater. souligne qu'il convient, à la lumière de l'arrêt rendu le 20 décembre 2017 par la Cour de justice de l'Union européenne dans l'affaire C-434/15, de délimiter clairement la simple activité d'intermédiaire des plateformes en ligne en ce qui concerne la prestation d'un service de transport; ajoute que l'existence d'un service non lié à la société de l'information est établie lorsque l'activité couvre une importante partie de la prestation de services professionnels et, en tout état de cause, lorsque la plateforme technologique détermine de manière directe ou approximative le prix, la quantité ou la qualité du service rendu;

Amendement 141
Luis de Grandes Pascual

Proposition de résolution
Paragraphe 19 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 quinquies. invite les États membres à adopter des mesures pour réduire le risque et la possibilité de fraude fiscale liée aux services de l'économie collaborative, en imposant le paiement d'impôts là où les bénéfices sont générés et où les services sont réellement prestés.